

Montréal, le 21 mai 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Énergir et les intervenants

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir
Dossier de la Régie : R-3867-2013 phase 2, sujet B.**

Tel que prévu dans la décision D-2021-003 de la Régie de l'énergie (la Régie), l'audience portant sur le volet 1A dans le dossier cité en titre aura lieu du 14 au 23 juin 2021 par visioconférence.

Afin de planifier cette audience, la Régie demande à Énergir de lui fournir la liste de ses panels en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités, la liste des témoins prévus et la durée des présentations. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de chacun des intervenants.

La Régie demande également aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve;
- la liste des témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie au plus tard **le 26 mai 2021 à 12h** pour Énergir et **le 27 mai 2021 à 12h** pour les intervenants. La Régie fera connaître ultérieurement le calendrier final de l'audience ainsi que les directives usuelles.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl